

DEPARTEMENT DE LA MEUSE (55)

COMMUNE DE
CHEPPY

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/2 000

Vu pour être annexé à la délibération communale du 30.10.2015 approuvant la révision n°1 de la Carte Communale de la commune de CHEPPY

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



ENTREPRENDRE DURABLE SAS
Filiale du CPE Wôvre Côtes de Meuse
Place de la République - Mairie
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE
email : contact@entreprenredurable.com

Cartographie réalisée par :

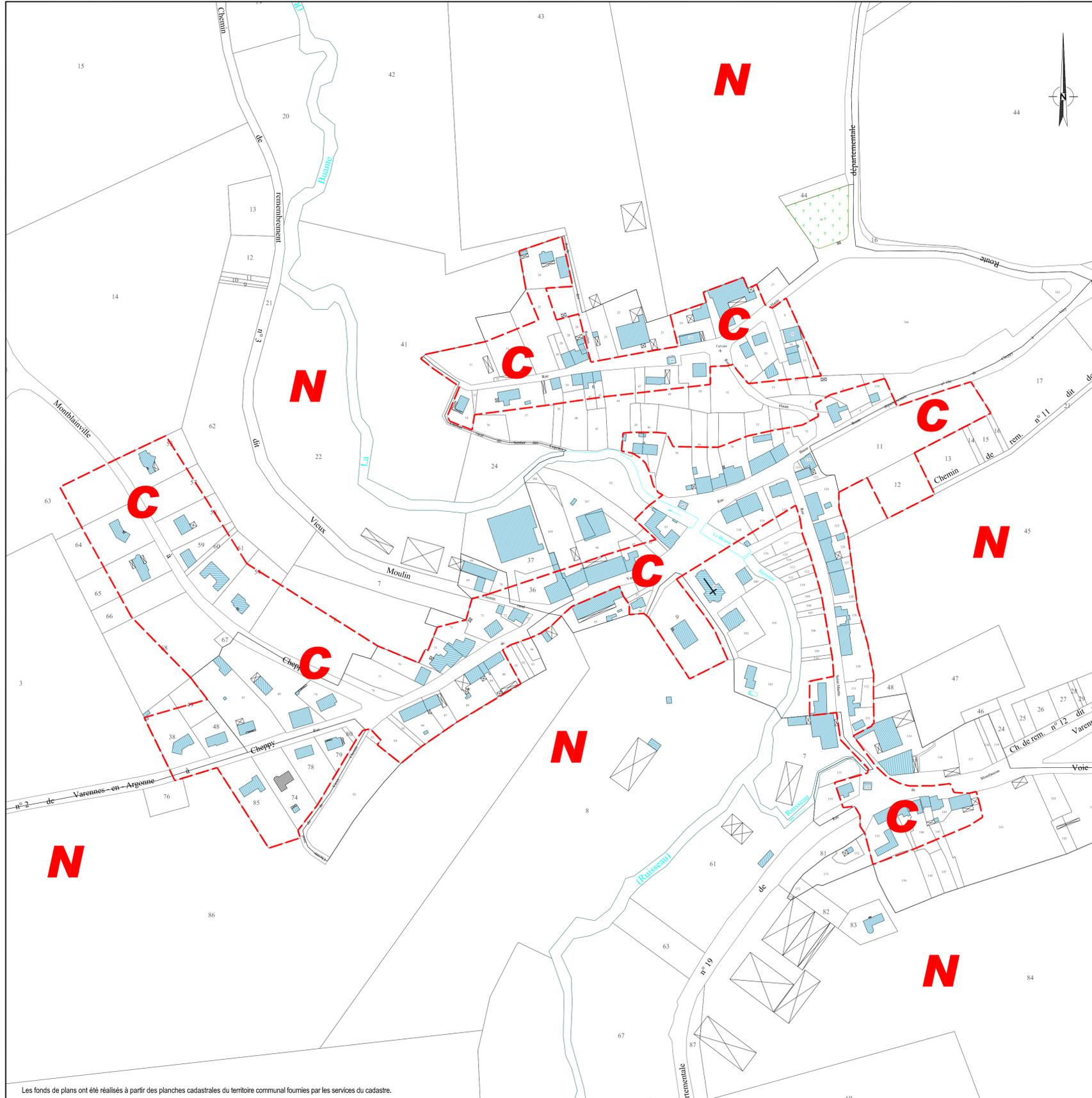


26, rue Maudré
B.P. 50011 - 55101 VERDUN CEDEX
Tél: 03.29.86.66.42, Fax: 03.29.86.42.06
email : verdun@manginmetres.com

LEGENDE

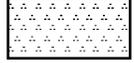
-  Limite de zone
-  Périmètre constructible
-  Périmètre constructible réservé aux activités économiques
-  Secteur non constructible

à l'exception :
- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection;
- de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ;

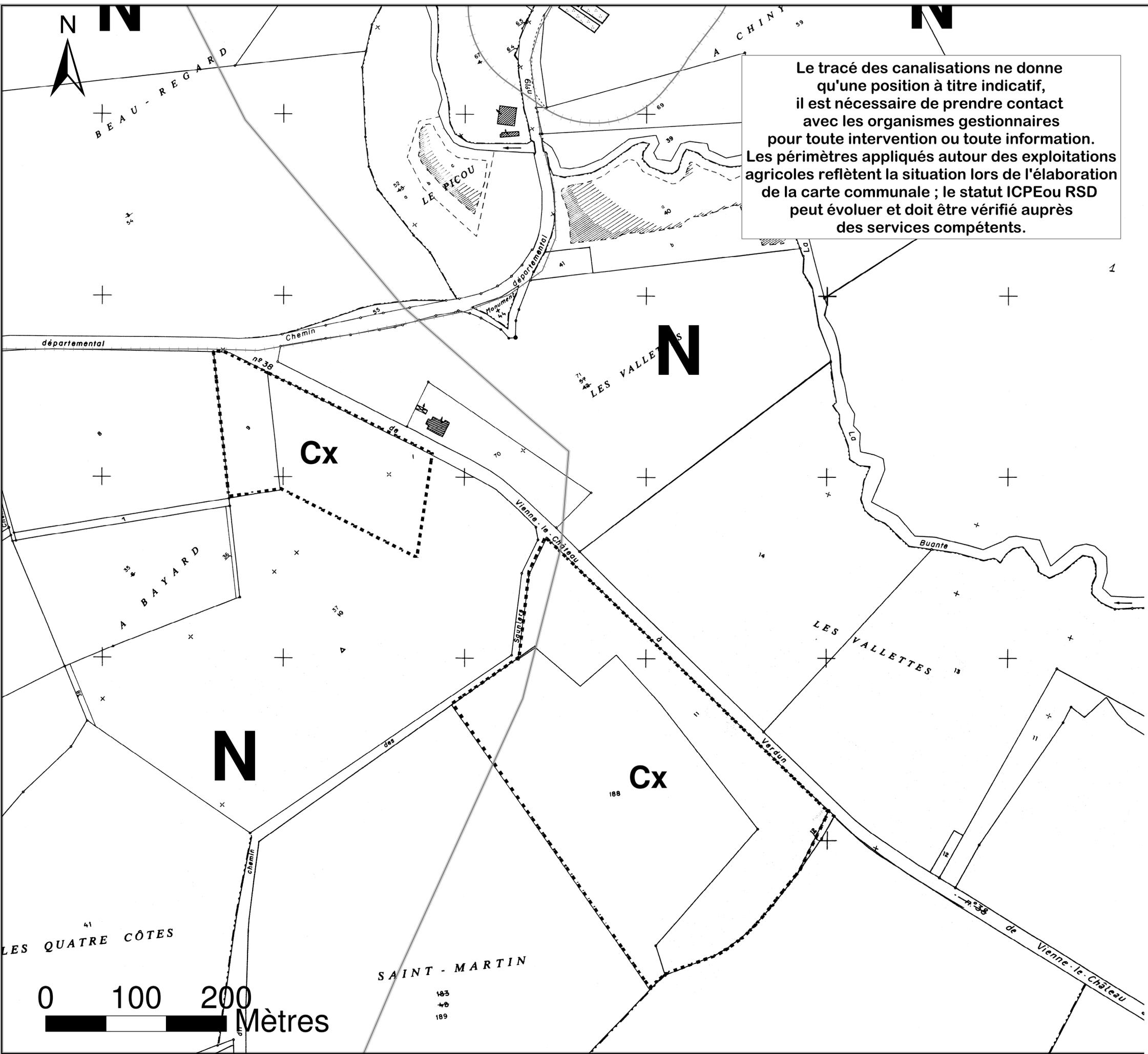


Les fonds de plans ont été réalisés à partir des planches cadastrales du territoire communal fournies par les services du cadastre.

Le tracé des canalisations ne donne qu'une position à titre indicatif, il est nécessaire de prendre contact avec les organismes gestionnaires pour toute intervention ou toute information. Les périmètres appliqués autour des exploitations agricoles reflètent la situation lors de l'élaboration de la carte communale ; le statut ICPE ou RSD peut évoluer et doit être vérifié auprès des services compétents.

-  Zone_tampon_de_Bat_el_ICPE_3
-  Zone_tampon_de_Bat_elevage2
- Serv_reseaux**
-  I3
-  I4
-  PT3
-  Bat_el_ICPE
-  Bat_elevage
-  Z_inondable
-  Zonage C et Cx
-  Zone_N

C : secteur constructible
 N : secteur non constructible à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Art R124-3)



CHEPPY

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE
 Echelle : 1/2000

PLAN DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES ET INCONSTRUCTIBLES PLAN 2/2

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL DU : APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU :



A.G.I.R.
 Association de Gestion des Initiatives Rurales

